

trottoirs, dans toute rue ou chemin public, est soumise aux dispositions du règlement No 362 et responsable du paiement de la taxe annuelle de 2½ % qui y est mentionnée.

A ce sujet, le président du bureau des Estimateurs explique que, dans bien des cas, les sôtes à charbon sont construites sans permission, et que, dans plusieurs cas, la taxe à être imposée ne s'élèvera pas à plus de 5 ou 6 cents.

Et un débat s'engageant, il est

Résolu: De renvoyer toute la question au trésorier et aux Estimateurs de la Ville avec prière d'agir suivant la loi.

14.—Soumise une opinion du Département en Loi déclarant que la "Montreal Street Ry Co." et la "Montreal Terminal Ry Co." sont sujettes au paiement des taxes municipales et, entre autres, à la taxe d'affaires sur les bureaux de billets dans les limites de la Ville.

Résolu: D'informer lesdites Compagnies qu'elles ne peuvent être exemptées de payer la taxe d'affaires imposée sur les bureaux de billets et leurs droits de passage.

15.—Soumise une lettre de M. C.-E. Hanna, secrétaire-trésorier de la "Merchants Cotton Co.", informant la Commission que ladite Compagnie accepte les conditions imposées à l'octroi de sa demande pour la construction d'une passerelle au-dessus de la rue St-Ambroise.

Il est en conséquence

Résolu: De recommander au Conseil que la permission demandée soit accordée aux conditions imposées dans les minutes de la dernière assemblée de cette Commission.

16.—Le président du Bureau des Estimateurs se présente devant la Commission au sujet de l'inscription des électeurs sur les listes provinciales, et il démontre les difficultés qui accompagnent ce travail à cause du manque d'espace pour accommoder le public.

Afin de parer à l'une de ces difficultés, le président dudit Bureau est autorisé à placer deux commis dans l'antichambre du Conseil, tant que durera la période d'inscription des électeurs sur les listes électorales provinciales.

Il est aussi

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de nommer M. G.-A. Morrison, avocat, réviseur pour la révision des listes provinciales des électeurs, conjointement avec les réviseurs nommés par le gouvernement provincial, au lieu et place de M. A. de Martigny N.P., décédé.

17.—Soumis les rapports suivants de la Commission de la Voirie:

(a) A l'effet de permettre à MM. Lyman, Sons & Cie de poser un conduit pour y placer des tuyaux à vapeur et des fils électriques sous la rue Saint-Paul.

Renvoyé au contrôleur et aux Estimateurs de la Ville pour qu'ils calculent le montant à imposer pour ce privilège.

(b) Priant la Commission des Finances de continuer les procédures pour faire enlever la barrière de péage à l'angle des rues Papineau et des Carrières.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'autoriser cette Commission à entamer des pourparlers avec les propriétaires de ladite barrière de péage, dans le but de l'abolir.

(c) A l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$54.07 pour terminer les trottoirs permanents à l'angle Sud-ouest et à l'angle Nord-ouest des rues Joliette et Sainte-Catherine.

Résolu: De souscrire à ce rapport.

(d) Demandant un crédit additionnel de \$5,000 pour nettoyer les rues.

Résolu: De recommander au Conseil de voter un crédit de \$5,000 à cette fin, partagé comme suit:

Division Nord, \$1,500.

Division Est, \$1,750.

Division Ouest, \$1,750.

(e) Demandant un crédit de \$14,860 pour acheter des machines pour outiller les nouveaux ateliers de la division Ouest.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant, afin de connaître le montant exact qui sera requis, d'autoriser la Commission de la Voirie à demander des soumissions pour lesdites machines et de présenter de nouveau un rapport au Conseil.

streets or highways, are subject to the provisions of by-law No. 362, and liable to the payment of the annual tax of 2½ % therein mentioned.

In this connection the chairman of the Board of Assessors explained that in many cases coal shutes have been constructed without permit, and that the tax to be imposed in many instances will not amount to more than 5 or 6 cents.

And a debate arising, it was

Resolved: To refer the whole matter to the City treasurer and City assessors, with instructions to act accordingly to law.

14.—Submitted an opinion from the Law department, stating that the Montreal Street Ry. and The Montreal Terminal Ry. Co. are liable for the payment of municipal taxes, and amongst others the business tax on ticket offices within the City limits.

Resolved: To inform said Companies that they cannot be exempted from the payment of the business tax levied on their ticket offices and right of way.

15.—Submitted a letter from Mr. C. E. Hanna, secretary treasurer of the Merchants' Cotton Company, informing the Committee that they accept the conditions imposed in connection with their demand for the erection of a bridge across St. Ambrose street.

It was, therefore,

Resolved: To recommend Council that the required permission be granted on the conditions mentioned in the minutes of the last meeting of the Committee.

16.—The chairman of the Board of Assessors appeared before the Committee in connection with the inscription of voters on the Provincial lists, and explained the difficulty under which the department was laboring owing to lack of space to accommodate the public.

In order to obviate this difficulty, the chairman of the Board of Assessors was instructed to put two clerks in the Council ante-room, during the period fixed by law for the inscription of voters on the provincial electoral lists.

It was also

Resolved: That a report be made to Council recommending that Mr. G. A. Morrison, advocate, be appointed revisor for the revision of the Provincial voters lists, jointly with the revisors appointed by the Provincial government, in place of Mr. A. de Martigny, N. P., deceased.

17.—Submitted the following reports of the Road Committee:

(a) To grant permission to Messrs. Lyman, Sons & Co. to lay a conduit for steam pipes and electric wires under St. Paul street.

Referred to City comptroller and City assessors, to calculate the amount of the tax to be imposed for the privilege.

(b) Requesting Finance Committee to continue the proceedings for the removal of the toll-gate, corner Papineau and Carrières streets.

Resolved: To report to Council recommending that this Committee be authorized to enter into negotiations with the proprietors of said toll gate with a view of abolishing the same.

(c) To vary \$54.07 to complete permanent sidewalks, South-west and North-west corner of Joliette and Ste. Catherine streets.

Resolved: To concur in said report.

(d) For a further appropriation of \$5,000 for street cleaning.

Resolved: To recommend Council to vote \$5,000 for said purpose to be divided as follows:

Northern division, \$1,500.

Eastern division, \$1,750.

Western division, \$1,750.

(e) For an appropriation of \$14,860 to purchase machinery to equip the new West division shop.

Resolved: To report to Council that in order to ascertain the exact amount which will be needed, the Road Committee be authorized to call tenders for said machinery and report back to Council.